



## Actualité n°4 - PESTE PORCINE AFRICAINE (PPA)

19 Octobre 2018

### Les précautions à prendre

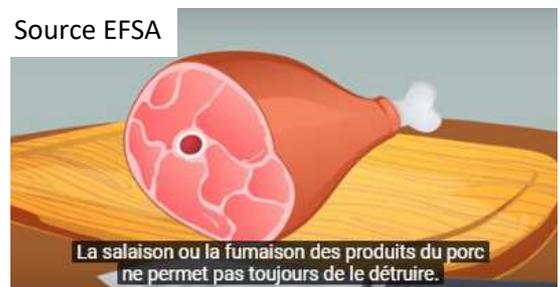
#### VIRUS DE LA PPA

Le virus de la **Peste Porcine Africaine** est aux portes de la France qui reste heureusement, au 15 octobre 2018, indemne de PPA.

Chasseurs et éleveurs porcins de la région Centre-Val de Loire, préoccupés par cette maladie spécifique aux suidés (porc, sanglier), souhaitent informer l'ensemble des chasseurs sur cette maladie, non transmissible à l'homme.

Le virus de la Peste Porcine Africaine (PPA) n'infecte que les suidés, c'est-à-dire en France les porcs et les sangliers.

Ce virus entraîne une mortalité très importante pour ces deux espèces. Il est extrêmement **résistant** dans toutes les matières biologiques, aussi bien lorsque l'animal est vivant (déjections), que lorsqu'il est mort (cadavre même en état de putréfaction, insectes et terre autour du cadavre, ...), dans les produits transformés issus de la carcasse (viandes, salaisons...). Toutes ces matières biologiques sont donc contaminantes. Il suffit qu'une espèce sensible, un porc ou un sanglier, soit en contact direct ou indirect avec une matière contaminante pour qu'elle s'infecte à son tour (contact direct avec des animaux infectés ou par ingestion de déchets alimentaires contenant de la viande de porc contaminée).



**Il n'existe pas de vaccin ou traitement contre la Peste Porcine Africaine.**

## NETTOYAGE ET DÉSINFECTION CONTRE LE VIRUS DE LA PPA

Un nettoyage à l'eau savonneuse élimine en grande partie les virus de la PPA à condition d'avoir bien enlevé la matière organique (terre, boue) dans le milieu naturel, avant de savonner les chaussures, roues, etc.

Dans les **zones potentiellement infectées** car proches d'une zone infectée, on recommande, en plus du nettoyage, d'asperger ces matériels ayant pu être en contact avec le virus, de produit virucide tel que :

- ⇒ Septicid Nat<sup>®</sup> (vendu en cabinet vétérinaire ou coopérative agricole)
- ⇒ Virkon S<sup>®</sup> (vendu en cabinet vétérinaire ou coopérative agricole)
- ⇒ Virucid<sup>®</sup>
- ⇒ Soude caustique
- ⇒ Eau de javel

Pour **se débarrasser du virus**, si l'on doit fréquenter des zones potentiellement contaminées, un nettoyage minutieux des chaussures, vêtements, roues de voiture et bas de caisse, pattes de chien etc, qui auraient pu avoir été en contact avec le virus, est nécessaire.



Cela consiste à :

- ⇒ Enlever la terre, la boue présente sur ces éléments avant de remonter dans sa voiture
- ⇒ Passer ses chaussures, les pattes de son chien, les roues de son véhicule et le bas de caisse à l'eau savonneuse
- ⇒ Passer ses vêtements à la machine à laver
- ⇒ Une fois que la matière organique a été éliminée et bien nettoyée avec l'eau savonneuse, le virus est a priori éliminé. Une pulvérisation de produit virucide tel que présenté ci-dessus, permettra une meilleure garantie de désinfection totale.

## BIOSÉCURITÉ À LA CHASSE EN FRANCE EN CONTEXTE PPA, EN-DEHORS DES ZONES D'OBSERVATION RENFORCÉE

### Pratiques de chasse au grand gibier

- ◇ Les densités fortes de sanglier peuvent être un facteur d'accélération de la propagation du virus. Il est donc indispensable d'accentuer les prélèvements sur le sanglier et de ne pas donner de consignes de tir lors des chasses.
- ◇ Avoir des vêtements et chaussures dédiés à la pratique de la chasse, qu'on retire dès le retour à la maison.
- ◇ Encourager un nettoyage régulier de son matériel, chaussures, vêtements, voiture et chiens à l'eau savonneuse.
- ◇ Eviter tout contact avec des élevages de porcs ou sangliers dans les 48h suivant la chasse.
- ◇ Être attentif à la présence de cadavre d'espèces gibier et les signaler à la Fédération des chasseurs ou au service départemental de l'ONCFS (SD ONCFS) dans le cadre du réseau SAGIR, selon les critères habituels (mortalité et/ou morbidité anormale). L'ensemble des sangliers collectés par le réseau SAGIR feront l'objet d'une recherche de pestes porcines.



## MISE SUR LE MARCHÉ DE CARCASSES DE SANGLIERS

→ Tant qu'il n'y a pas de cas en France, nous ne sommes pas infectés, il n'y a pas de restriction à la vente.

### Examen initial de la venaison

Si l'on observe à l'examen initial une **rate élargie, noire et friable, ou bien des ganglions hypertrophiés et hémorragiques**, il faut tout de suite alerter le réseau SAGIR en contactant la Fédération des Chasseurs de son département ou le SD ONCFS.

### Déchets de venaison

Il ne faut jamais laisser sur le sol les peaux, restes de carcasses et organes car ils sont alors à disposition des renards, sangliers et chiens, le virus peut ainsi être propagé. L'enfouissement de ces déchets à au moins 60 cm de profondeur et recouvert de chaux et l'incinération sont vivement recommandés. Dans l'idéal, les déchets doivent être placés dans des bacs d'équarrissage.

## GESTION DES CADAVRES

Cependant en cas de mortalité anormale de sanglier, les cadavres doivent être signalés à la Fédération des chasseurs ou au SDONCFS dans le cadre du réseau Sagir.

Il ne faut **pas déplacer le cadavre**, bien marquer son emplacement pour qu'il puisse être retrouvé.

→ Dans l'attente des résultats de l'analyse PPA, mieux vaut conserver les carcasses de grand gibier de la chasse du jour afin de ne pas risquer de déplacer le virus s'il était présent.

### Chasse et voyages à l'étranger

⇒ Eviter tous les pays ayant des zones infectées (« carte interactive multi maladies » sur le site <https://www.plateforme-esa.fr/>).

⇒ En cas de voyage à destination de ces pays-là, ou bien les traversant il est recommandé :

- \* De ne rapporter ni produits alimentaires à base de porc ou sanglier, ni trophée de chasse.
- \* De ne pas y apporter de matériel de chasse, d'utiliser du matériel local, de nettoyer ses vêtements (machine à laver) et bottes (et tout autre matériel éventuellement utilisé) minutieusement à l'eau savonneuse et au virucide en partant de ces destinations et en arrivant en France.

⇒ En cas de voyage en voiture, les roues et le bas de caisse doivent être minutieusement nettoyés à l'eau savonneuse en partant de ces destinations et en arrivant en France. Un nettoyage en station automatique de lavage, à l'eau savonneuse sous pression, est recommandé.

⇒ Eviter tout contact avec des élevages de porcs ou sangliers à l'étranger, et dans les 48h suivant le retour en France.



**GDS Centre**  
4 rue Robert Mallet-Stevens  
CS 60501  
36018 CHATEAUROUX  
02 54 08 13 80  
contact@gdscentre.fr  
www.gdscentre.fr

GDS 18 : 02 48 50 87 90  
GDS 28 : 02 37 53 40 40  
GDMA 36 : 02 54 08 13 80  
GDS 37 : 02 47 48 37 58  
GDS 41 : 02 54 57 21 88  
GDS 45 : 02 38 65 50 60

## CONTACTS



**Fédération Régionale des  
Chasseurs du Centre - Val de Loire**  
11 rue Paul Langevin  
45100 ORLEANS LA SOURCE  
02 38 63 17 96  
frc.centre@wanadoo.fr

FDC 18 : 02 48 50 05 29  
FDC 28 : 02 37 24 04 00  
FDC 36 : 02 54 22 15 98  
FDC 37 : 02 47 05 65 25  
FDC 41 : 02 54 50 01 60  
FDC 45 : 02 38 69 76 20